

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 003-2015
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.17

Déposée le: 09.01.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Etter (Treiten, PBD) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 22.01.2015

N° d'ACE: du
Direction: Direction des finances
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:

Troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III): répercussions pour le canton de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. Montrer quelles seront les répercussions de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) sur les rentrées fiscales (compte tenu des mesures de compensation prévues par la Confédération).
2. Prendre les mesures nécessaires pour atténuer ou contrecarrer ces répercussions.
3. Tenir compte de la RIE III dans la Stratégie fiscale.
4. Indiquer quel est le calendrier des opérations.

Développement

Des accords internationaux contraignent la Suisse à adapter la fiscalité des entreprises. Les privilèges fiscaux accordés à certaines entreprises bénéficiant d'un statut spécial seront supprimés et les entreprises en question seront imposées nettement plus lourdement que maintenant. Redoutant que certaines entreprises au bénéfice du statut spécial et d'autres encore ne déménagent à l'étranger ou dans d'autres cantons et voulant éviter la baisse de leurs rentrées fiscales, certains cantons ont déjà allégé la fiscalité des entreprises.

Le Conseil-exécutif doit donc indiquer quelles seront les répercussions de la RIE III pour le canton et pour la Stratégie fiscale et quelles mesures sont prévues et pour quand.

Motivation de l'urgence :

La révision 2016 de la loi sur les impôts sera traitée en mars au Grand Conseil. Il existe un lien direct entre ce projet et la RIE III.

Les entreprises sont inquiètes et souhaitent savoir rapidement quel sort leur sera réservé dans le canton. Il faut les rassurer rapidement pour éviter qu'elles ne déménagent.